



39, Avenue de la Libération – 6791 ATHUS

**CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT D'AIDES-SOIGNANTS (H/F) - À TEMPS PARTIEL - À TITRE CONTRACTUEL – NIVEAU D2 – POUR LE CPAS D'AUBANGE**

**CONDITIONS DE RECRUTEMENT**

- Être belge ou ressortissant ou non de l'Union européenne. Les ressortissants hors de l'Union européenne, restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des agents étrangers applicable en Région wallonne
- Jouir des droits civils et politiques et être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
- Fournir un extrait de casier judiciaire daté de moins de trois mois pour la date limite d'introduction des candidatures
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- Justifier de la possession des aptitudes requises pour la fonction à exercer
- Être âgé de 18 ans au moins
- Être porteur du diplôme d'aide-soignant (Certificat de l'enseignement secondaire, ou Certificat de qualification, ou certificat de l'enseignement secondaire de : aide familiale et sanitaire, ou certificat d'auxiliaire polyvalent(e) des Services à domicile et en collectivité ou aide polyvalente de collectivités. Il doit être complété par une 7<sup>ème</sup> année professionnelle spécialisée correspondant à la formation spécifique d'aide-soignant. Cette échelle de recrutement est également accessible au porteur d'un diplôme de 1<sup>ère</sup> année du baccalauréat Infirmier. Pour l'ensemble des diplômes, le visa d'aide-soignant est nécessaire.
- Satisfaire à l'examen de recrutement prescrit consistant en un maximum de trois épreuves (article 42 du statut administratif en vigueur) :
  - La première épreuve est destinée à évaluer les motivations, les connaissances générales et professionnelles des candidats et leur niveau de raisonnement. Elle se présente sous la forme d'un test éventuellement standardisé et informatisé (questionnaire à choix multiples);
  - La deuxième épreuve se présente sous la forme de tests d'aptitudes et, éventuellement d'un questionnaire de personnalité qui permettent d'évaluer les compétences des candidats et le degré de concordance du profil du candidat à celui de la fonction. Les tests sont administrés par le personnel communal formé à leur administration et interprétation. Les résultats de ces tests sont traités dans une stricte confidentialité. Seuls les candidats qui ont réussi la première épreuve et dont la deuxième épreuve fait apparaître que leur profil de compétences correspond à celui qui est recherché participeront à la 3<sup>ème</sup> épreuve.
  - La troisième épreuve se présente sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission et qui permet :
    - d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc.;

- de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé;
- d'évaluer ses compétences en analysant formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir;
- d'évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif;
- d'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques.

Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus et versés dans la réserve de recrutement. Dans le cas où la première épreuve est divisée en deux parties (QCM et rédaction ou situation problème), la réussite (50%) de chacune des deux parties est indispensable pour l'accès à la seconde épreuve.

<b>FONCTION</b>
-----------------

Il s'agit d'un condensé de la monographie de fonction

#### Description de fonction

- Encadré par un infirmier
- L'aide-soignant en MR dispense des soins de préventions et de confort aux résidents. Il peut également être amené à poser certains actes confiés par un infirmier (AR 12 janvier 2006). Il contribue à préserver et/ou restaurer la qualité de vie, l'autonomie et le bien-être du résident. Il participe à l'entretien de l'environnement de l'usager ainsi qu'aux activités organisées.
- Il est capable et soucieux d'apporter :
  - **aux résidents** le respect et soutien de leur personne, l'information nécessaire, des services de qualité, la sécurité et la prévention, le respect de leurs droits et sa collaboration au projet de vie institutionnelle.
  - **aux familles** le respect et soutien de leur personne, l'information nécessaire.
  - **aux professionnels internes et externes** le respect et soutien de leur personne, l'information nécessaire, sa collaboration, un travail de gestion, la sécurité et la prévention, ses compétences.

#### Tâches et responsabilités

- Être capable de réaliser des soins relevant de sa qualification
- Être capable d'assurer une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie de l'usager
- Être capable d'apporter une aide sur le lieu de vie
- Être capable d'assurer un accompagnement psychologique
- Être capable de mettre en œuvre la législation dans son domaine d'activité

#### Compétences et activités génériques

- Être capable de gérer la sécurité dans son domaine d'activité
- Être capable de gérer de l'information
- Être capable de rédiger
- Être capable d'entretenir du matériel

#### Compétences et activités organisationnelles

- Être capable de gérer par la qualité
- Être capable de gérer le temps
- Être capable de gérer la relation avec les usagers externes et internes
- Être capable de respecter la déontologie
- Être capable de s'adapter
- Être capable de mettre en œuvre la stratégie de l'Institution
- Être capable de communiquer
- Être capable de pratiquer la médiation/ la négociation
- Être capable de participer à des réunions
- Être capable de travailler en équipe

La liste ci-dessus comprend les activités de l'emploi. Cependant, il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée. La personne en place peut donc être amenée à effectuer d'autres activités dans le cadre de son emploi

#### Compétences techniques

- Equipement et matériels
- Logiciels/applications spécifiques : badge d'identification individuel (non transmissible), utilisation de la console pour les soins donnés (chambre du résident)
- Matériel de soins (lève-personne, baignoire ...)
- Il applique les normes de sécurité incendie et les règles en cas d'alarme

#### Personnel de nuit

##### Activités du personnel aide-soignant

Activités que l'aide-soignant peut effectuer sous le contrôle de l'infirmier (A.R.12.01.2006)

##### Soins techniques si nécessaire :

- Aide à la prise de certains médicaments par voie orale, selon un système de distribution préparé et personnalisé par un(e) infirmier(ière)
- Assister le résidant dans certains moments
- Distribution des collations aux diabétiques, aux résidents pour qui il y a une prescription médicale
- Prise de pouls, température si nécessaire

##### Activités communes du personnel aide-soignant/ infirmier

- Surveillance régulière dans les étages (conformément à un planning préétabli, comportant au minimum 2 tours après minuit), tour des chambres (présence des résidents) en se connectant au système d'appel infirmier (A.G.W.15.10.2010, annexe III)
- Mise et remise aux lits de certains résidents (déments, demande particulière du résident, du service).
- Hydratation et stimulation des résidents
- Répondre aux sonnettes
- Changes en fonction du degré d'incontinence
- Changements de position toutes les 2 heures de certaines personnes pour la prévention des escarres
- Changements de literies souillées
- Présence et attention aux résidents en fin de vie ainsi qu'à leur famille
- Appel du médecin traitant ou du service des urgences si besoin
- Tâches d'entretien et de désinfection du matériel, des chaises roulantes (selon planning)
- Vérification et rangement de matériel divers
- Préparation de matériel pour les changes et autres soins
- Encodage des soins prestés

CONDITIONS DE TRAVAIL	
-----------------------	--

<b>Régime de travail</b>	Maximun 25 heures/semaine, temps partiel
<b>Contrat</b>	CDD en vue d'un CDI ou Contrat de remplacement
<b>Salaire</b>	Barème D2 : min 15.272,74 € - max 20.680,92 € (montants annuels bruts non-indexés, pour un temps plein, avec des augmentations en fonction de l'ancienneté dans le service)
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Chèques-repas</li><li>- Pécule de vacances</li><li>- Allocation de fin d'année</li><li>- Vacances annuelles et fériés extra légaux</li><li>- Pension du deuxième pilier (épargne pension)</li></ul>

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures accompagnées des documents requis doivent être adressées au Service du Personnel de la Ville d'Aubange, sous pli recommandé à la poste (rue Haute, 22 à 6791 ATHUS), déposées personnellement (rue Haute, 38 à 6791 ATHUS) contre accusé de réception ou envoyées par mail ([job@aubange.be](mailto:job@aubange.be)).

Les documents à annexer à l'acte de candidature sont les suivants :

- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae.
- La copie du diplôme requis.
- Le Visa définitif d'autorisation d'exercer la profession d'aide-soignant en Belgique (SPF Santé Publique).
- Un extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois.
- La copie du permis de séjour ou de travail, le cas échéant.

**Tout dossier incomplet à la date de clôture du dépôt des candidatures sera écarté d'office.**

En cas de réussite des épreuves, les candidats devront aussi fournir avant de pouvoir prétendre à une désignation :

- Un extrait d'acte de naissance.
- Un certificat de domicile et de nationalité daté de moins de 3 mois.

Les candidatures doivent être rentrées pour le **25 septembre 2020** au plus tard, le cachet de la poste ou la date de l'accusé de réception faisant foi.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Directrice de la Maison de repos au numéro de téléphone suivant : 063/21.03.01

**CPAS d'Aubange, le 27 août 2020**

**Par le Conseil,**

**La Directrice générale,  
(s) CARRETTE A.,**

**La Présidente,  
(s) HABARU C.,**